



COMITÉ SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE LE 10 JUIN 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et vice-président du Comité (8 h 31 à 8 h 53, 9 h à 12 h 09)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité
M^{me} Valérie Renaud-Martin, conseillère municipale
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Invités présents : M^{me} Ginette Bellemare, conseillère municipale (arrivée : 9 h 32)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (10 h 09 à 10 h 48)
M^{me} Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale (8 h 37 à 11 h 43)
M. Michel Cormier, conseiller municipal (8 h 59 à 9 h 17)
M. Pierre Daviau, technicien – Surveillance de chantiers
M. Vincent De Paul Randriamiarintsoa, ingénieur (8 h 35 à 8 h 56)
M^{me} Sylvie DesRoberts, chef de service – Finances et administration (8 h 39 à 11 h 29)
M^{me} Maude Desrosiers, ingénieure
M^{me} Anne Laurence Dumont, architecte paysagiste (arrivée : 11 h 23)
M. Claude Ferron, conseiller municipal (8 h 31 à 12 h 05)
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (8 h 53 à 10 h 55)
M. Marc-André Godin, chef de service – Planification et programmes (arrivée : 11 h 22)
M. Samuel Gosselin, superviseur, ST*TR
M^e Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités M^{me}
Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification
M. André Lavoie, directeur général, Roulons Vert
M. Patrick Marchand, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel
M. Frédéric Maurais, gestionnaire – Portefeuille de projets (8 h 34 à 9 h 10)
M^{me} Mariannick Mercure, conseillère municipale (départ : 12 h 05)
M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet (9 h 48 à 11 h 37)
M. Serge Nadeau, conseiller en planification, programmation et recherche, Direction de la santé publique, CIUSSS-MCQ (arrivée : 8 h 54)
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Denis Roy, conseiller municipal
M^e Stéphanie Saulnier-Bridges, avocate (9 h 55 à 10 h 30)
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (8 h 33 à 11 h 32)
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (arrivée : 8 h 39)

Sont absents : M^e François Bélisle, conseiller municipal

M. Simon Boudreau, citoyen
M. Sylvain Perron, citoyen

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil préside la rencontre et en déclare l'ouverture à 8 h 30. Le président fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés au point Affaires diverses qui demeure ouvert. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 avril 2021

Les membres du Comité conviennent que le sujet « Modifications opérationnelles » doit être inscrit à la partie tenue à huis clos du procès-verbal du 22 avril 2021, et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Suivis stratégiques

3.1. Suivi des axes et du tableau des projets

A. Axe 1 : Écoles sécuritaires et actives (projets pilotes) – Rue Maurice-L.-Duplessis, aménagements en sécurité routière – Présentation de la charte

M. Vincent De Paul Randriamiarintsoa présente aux membres du Comité les travaux qui seront réalisés à l'été 2022 pour la rue Maurice-L.-Duplessis, entre les rues Monseigneur-Briand et des Cyprès : ajout d'un trottoir au nord entre les rues Monseigneur-Briand et Nérée-Beauchemin, avancées de trottoir, pavage, raccordement de puisard et reconstruction de bordures. Il explique que le projet émane du contrat de pavage 2020, où des enjeux de sécurité ont été relevés en raison de l'absence de trottoir du côté de l'école primaire et la présence importante de véhicules automobiles. M. Gingras ajoute que les travaux seront réalisés à la fin de l'année scolaire. Les membres du Comité demandent que les directrices de l'école primaire soient rencontrées afin qu'elles aient les détails des travaux et des délais, et M. De Paul Randriamiarintsoa précise qu'il était déjà prévu de rencontrer la direction de l'école primaire pour recueillir leurs commentaires et les considérer dans la réalisation du projet.

B. Axe 4 : Mesures d'apaisement de la circulation (projets pilotes) – Rue Marguerite-Bourgeoys, évaluation du tronçon et de l'intersection du boulevard Laviolette

M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité les résultats de l'évaluation de l'intersection de la rue Marguerite-Bourgeoys et du boulevard Laviolette, ainsi que l'évaluation du tronçon de la rue Marguerite-Bourgeoys, entre la rue Foucher et le boulevard Laviolette. Il explique aux membres que l'intersection de la rue Marguerite-Bourgeoys et du boulevard Laviolette se classe au 6^e rang des projets de sécurité routière et au 1^{er} rang de la liste des mesures d'apaisement. Il ajoute que le tronçon de la rue Marguerite-Bourgeoys, entre la rue Foucher et le boulevard Laviolette, n'est pas admissible aux mesures d'apaisement, car la vitesse de circulation (V85) est de 59 km/h. Enfin, M. Plamondon

informe les membres du Comité qu'une présentation leur sera faite ultérieurement pour leur proposer des aménagements pour l'intersection de la rue Marguerite-Bourgeoys et du boulevard Laviolette.

Les membres du Comité discutent des résultats et demandent que la liste de priorisation à jour leur soit transmise. De plus, M. Claude Ferron demande que l'intersection des rues Marguerite-Bourgeoys et Papineau soit évaluée, car il s'agit d'un axe important pour le secteur. Enfin, M. Pierre Montreuil informe les membres qu'un concept de rue plus conviviale pour le déplacement des étudiants a déjà été étudié pour ce secteur.

3.2. Boulevard Thibeau (Route 157) – Construction d'un trottoir, suivi de l'avant-projet

M. Frédéric Maurais revient sur la présentation du 28 janvier 2021 concernant le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, et rappelle aux membres du Comité que le projet de trottoir du boulevard Thibeau (route 157) est prévu dans le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023. Il explique que des questions de sécurité ont été soulevées concernant le projet, notamment en raison de la présence de ponceaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) et des poteaux d'Hydro-Québec. Dans la situation actuelle, si le trottoir est implanté sans que des travaux en lien avec les ponceaux et les poteaux soient effectués, celui-ci sera d'une largeur d'un mètre et ne sera pas conforme aux normes en vigueur. Par conséquent, il propose aux membres du Comité de reporter les travaux et de poursuivre l'analyse de la situation en avant-projet. Étant donné que le tronçon est sous la juridiction du MTQ, les fonctionnaires municipaux pourront travailler en collaboration avec les responsables du MTQ afin de trouver une solution viable et sécuritaire pour la réalisation du projet. Les membres du Comité conviennent de reporter le projet, et M. Michel Cormier se dit déçu du report des travaux.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de reporter les travaux de construction du trottoir du boulevard Thibeau (Route 157) pour poursuivre l'analyse de la situation en avant-projet. Approuvé à l'unanimité.

3.3. Comité transport actif

A. Temps de déplacement entre les pôles sur le réseau cyclable

Une demande est déposée par M. Claude Ferron afin d'ajouter le temps de déplacement à la signalisation du réseau cyclable, comme il est fait dans certaines villes européennes. Par conséquent, M. Guy Plamondon demande aux membres du Comité de prendre position face à cette demande, et explique que la distance peut être affichée en kilomètres ou en temps de déplacement.

Les membres du Comité discutent de la demande, du nombre de panneaux requis et M. Ferron propose d'apposer des autocollants sur les pancartes existantes. De plus, il propose que les pancartes usées soient remplacées par des panneaux indiquant le temps en minutes pour se rendre à la marche à des endroits stratégiques (ravitaillement, point d'eau,

toilette, etc.). Enfin, M. Pierre-Luc Fortin soutient que les panneaux doivent signaler les déplacements utilitaires, récréatifs et touristiques.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à l'analyse de la situation afin de confirmer le nombre de panneaux requis pour identifier des endroits stratégiques sur le réseau cyclable, et recommande de trouver la solution la moins coûteuse pour afficher la distance (temps à la marche) sur les panneaux de signalisation. Approuvé à l'unanimité.

3.4. Enjeux liés au partage de la voie publique – Conditions pouvant mener à des interventions

M. Guy Plamondon demande aux membres du Comité de prendre position face aux enjeux liés au partage de la voie publique. En effet, il explique que les requêtes reçues des citoyens sont en lien avec le manque de courtoisie des utilisateurs et précise que trois options sont possibles : la Ville interdit le stationnement sur rue à certains endroits, la Ville limite les périodes où le stationnement sur rue est permis, la Ville maintient la situation actuelle. Toutefois, il met en garde les membres du Comité que ces solutions peuvent parfois reporter le problème à d'autres endroits. Enfin, M. Pierre Montreuil rappelle aux membres que le Comité a recommandé d'attendre une année depuis la création de nouveaux attraits avant que la Ville n'intervienne.

Les membres du Comité discutent des enjeux, l'importance de distinguer les interventions des rues locales et collectrices, et soulignent que l'objectif des interventions doit être en lien avec les questions de sécurité. De plus, les membres conviennent de maintenir l'orientation du Comité voulant qu'aucune intervention ne soit réalisée pour les nouveaux attraits dans la première année de leur création. Enfin, M. Claude Ferron soutient que la solution ne doit pas être l'ajout de stationnement hors rue, et M^{me} Mariannick Mercure propose qu'une liste des problématiques soit rédigée et présentée au Comité pour se doter d'une vision globale d'intervention.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'attendre 12 mois depuis la création de nouveaux points d'attrait avant que la Ville n'intervienne, et recommande de rédiger une liste des problématiques pour que le Comité puisse avoir une vision globale d'intervention. Approuvé à l'unanimité.

3.5. Modes de transports alternatifs et leur utilisation à Trois-Rivières (gyro roue, planche à roulettes et autres sur le réseau cyclable et sur rue, marquage particulier)

M. Guy Plamondon revient sur la présentation faite par M^e Stéphanie Saulnier-Bridges à la rencontre du 27 mai 2021. Il explique aux membres du Comité que le sujet est de nouveau à l'ordre du jour pour que le Comité se positionne sur l'encadrement des modes de transports alternatifs (gyro roue, planche à roulettes, etc.) dans le Règlement sur la circulation et le

stationnement. M^e Stéphanie Saulnier-Bridges rappelle aux membres du Comité que la qualification du mode de transport (véhicule routier, vélo, vélo assisté, véhicule jouet) et du lieu de circulation est nécessaire pour déterminer la règle qui lui est applicable. De plus, elle explique que le Code de la sécurité routière s'applique aux utilisateurs circulant sur la chaussée, alors que le Règlement sur la circulation et le stationnement s'applique aux utilisateurs circulant sur les bandes et les pistes cyclables. Selon elle, la chaussée est l'endroit où les utilisateurs circulent sans que le sol soit délimité par des lignes, des poteaux ou des bollards. Par conséquent, les utilisateurs des modes de transport alternatifs ne peuvent pas circuler sur la chaussée ni sur les rues partagées, d'où l'importance de modifier le règlement municipal afin d'encadrer ces modes transport et permettre leur circulation sur les pistes et les bandes cyclables. M^e Saulnier-Bridges termine en rappelant aux membres qu'une décision de la Cour supérieure va qualifier la gyro roue.

Les membres du Comité discutent de l'importance de l'applicabilité du règlement à ces nouveaux modes de transports. Certains membres rappellent qu'une résolution du Conseil municipal doit être rédigée par M. Dany Carpentier pour demander au gouvernement provincial de modifier le Code de la sécurité routière, afin d'encadrer les modes de transport alternatifs. M. André Lavoie soutient que ces modes de transport doivent être encadrés par catégorie dans le règlement afin de le rendre applicable aux nouveaux modes de transports subséquents. De plus, M^{me} Mariannick Mercure propose aux membres du Comité d'ajouter des bandes cyclables et de consulter les utilisateurs, afin de cibler les endroits les plus fréquentés. Enfin, M. Guy Plamondon propose que les membres du Comité se positionnent sur ce que la Ville peut gérer (bandes et pistes cyclables), et M^{me} Sonia-Karine Larocque informe les membres que la nouvelle ressource en mobilité durable pourra effectuer le recensement des utilisateurs dans divers endroits (parcs, planchodrome, associations sportives), afin que leurs besoins soient pris en considération dans la rédaction du Plan directeur de transport actif.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de modifier le Règlement sur la circulation et le stationnement pour encadrer l'utilisation des modes alternatifs de transport (planche à roulettes, gyro roue, véhicule jouet, etc.) sur les bandes cyclables et les pistes cyclables. De plus, le président recommande que M. Dany Carpentier poursuive la rédaction d'une résolution du Conseil municipal, afin que le gouvernement provincial modifie le Code de la sécurité routière pour encadrer et définir les nouveaux modes de transport. Enfin, le président recommande que ces modes de transport alternatifs soient inclus dans un futur Plan directeur de transport actif. Approuvé à l'unanimité.

3.6. PISRMM – Dépôt du troisième rapport prévu le 29 juin 2021

M. Guy Plamondon informe les membres du Comité que le rapport d'étape 3 du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) sera présenté et déposé au Conseil municipal le 29 juin 2021.

4. Suivi des rencontres antérieures

4.3. District de La-Vérendrye

4.3.1 Rue du Fleuve (Bureau d'information touristique temporairement relocalisé) – Stationnement de véhicules de grandes dimensions (roulottes, véhicules routiers motorisés, etc.)

M. Guy Plamondon revient sur la recommandation émise le 27 mai 2021 et rappelle aux membres que le Comité a recommandé de trouver des possibilités pour le stationnement des véhicules de grandes dimensions au parc Portuaire. Par conséquent, pour l'été 2021, M. Plamondon propose de réserver un espace temporaire de stationnement sur la rue du Fleuve, entre les rues Saint-Antoine et Raymond-Lasnier. Cette solution empêchera ces véhicules de circuler sur les rues partagées, puisqu'ils seront dirigés vers la rue Saint-Antoine. Enfin, il souligne qu'il s'agit de la meilleure option et indique qu'une limite de temps sera inscrite sur la signalisation temporairement implantée.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de réserver, pour la période estivale 2021, un espace temporaire de stationnement de véhicules de grandes dimensions sur la rue du Fleuve, entre les rues Saint-Antoine et Raymond-Lasnier. Approuvé à l'unanimité.

4.9. District des Forges

4.9.1. Boulevard des Forges (nouvelle école primaire) – Planter une traverse piétonne pour les parents qui conduisent leurs enfants à l'école – Résultat du comptage

M. Guy Plamondon explique que des travaux de comptage ont été réalisés sur le boulevard des Forges près de la nouvelle école primaire, et informe les membres du Comité qu'aucun piéton n'a traversé la rue pendant l'entrée et la sortie des écoliers. En effet, les automobilistes font des manœuvres afin de conduire leurs enfants du bon côté de la rue. Par conséquent, aucune traverse piétonne ne sera implantée à cet endroit.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas planter une traverse piétonne sur le boulevard des Forges, près de la nouvelle école primaire. Approuvé à l'unanimité.

4.15. Ville

4.15.1. Zones scolaires – Panneau à affichage de vitesse variable, plages horaires et précision sur le besoin

M. Guy Plamondon revient sur les recommandations émises par le Comité le 16 novembre 2016 et le 26 novembre 2020 concernant le projet pilote de panneau à affichage de vitesse variable. Il explique que le panneau affiche la vitesse de 30 km/h du lundi au vendredi de 7 h à 17 h, des mois de septembre à juin, à l'exception des vacances de Noël. M. Plamondon ajoute qu'une demande lui a été déposée, afin que la vitesse de 30 km/h soit affichée à l'année en raison de la présence d'un camp de jour et d'un service

de garde à proximité. Par conséquent, il demande qu'une recommandation soit émise concernant les plages horaires du panneau à affichage de vitesse variable.

Les membres du Comité discutent des plages horaires et certains membres soulignent l'importance d'émettre une recommandation cohérente, car il s'agit du premier panneau à affichage de vitesse variable implanté sur le territoire de la Ville. De plus, le règlement devra être modifié pour permettre l'affichage de la vitesse à 30 km/h à l'année. Enfin, les membres du Comité proposent d'afficher la vitesse à 30 km/h pendant la période estivale pour les Camps de jour, et ce, dès l'année 2022.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'afficher la vitesse à 30 km/h pendant la période estivale, dès l'été 2022. Approuvé à l'unanimité.

4.15.2. Sécuriser les passages à niveau – Priorisation des interventions

Le point est reporté à la prochaine rencontre du Comité.

5. Modifications opérationnelles

Aucune modification opérationnelle n'est présentée.

6. Informations

6.1. Passages sécurisés pour piétons

Un vidéo est présenté aux membres du Comité concernant les passages sécurisés pour les piétons.

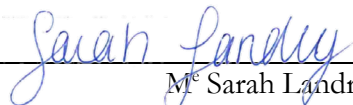
[...]

Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 26 août 2021 à 8 h 30, par visioconférence.

Clôture de la rencontre

L'ordre du jour est épuisé et le président clôt la rencontre à 12 h 09.



M^{re} Sarah Landry
Secrétaire administrative aux commissions
et comités



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal